Informations de base

2016/2694(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur Djibouti **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général **Zone géographique** Djibouti	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
12/05/2016	Décision du Parlement	T8-0220/2016	Résumé
12/05/2016	Résultat du vote au parlement		
12/05/2016	Débat en plénière		
12/05/2016	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2016/2694(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0594/2016	10/05/2016	
Proposition de résolution		B8-0596/2016	10/05/2016	
Proposition de résolution		B8-0597/2016	10/05/2016	
Proposition de résolution		B8-0599/2016	10/05/2016	
Proposition de résolution		B8-0601/2016	10/05/2016	
Proposition de résolution		B8-0603/2016	10/05/2016	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0220/2016	12/05/2016	Résumé

Résolution sur Djibouti

2016/2694(RSP) - 12/05/2016 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur Djibouti.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE et EFDD.

Élections d'avril 2016 : le Parlement a exprimé son inquiétude en ce qui concerne le processus de démocratisation qui est au point mort à Djibouti. Il a demandé **une enquête approfondie sur la transparence du processus électoral** et des élections d'avril 2016, élections remportées de manière écrasante avec 87,1% des suffrages par Ismaïl Omar Guelleh, président de Djibouti depuis 1999. Cette victoire a été dénoncée par les partis d'opposition et les groupes de défense des droits comme le fruit de la répression politique.

Dénonçant **l'ingérence militaire et policière dans les processus démocratiques**, les députés ont réitéré l'appel lancé par l'Union pour que les résultats de chaque bureau de vote dans les élections de 2013 et de 2016 soient publiés, tout en rappelant qu'aucune **mission d'observation électorale de l'Union européenne** n'avait été invitée à observer le scrutin et que les autorités de Djibouti ont décliné la proposition de l'Union d'envoyer une mission d'experts électoraux.

Viols contre des civils : le Parlement a également dénoncé les viols qui auraient été commis par des soldats djiboutiens contre des civils et qui ont été signalés par diverses ONG, ainsi que les ont mis en évidence les **grèves de la faim** entamées par dix femmes djiboutiennes à Paris et dix autres femmes à Bruxelles. Il a demandé aux autorités djiboutiennes de **mener une enquête sur les actions de l'armée** et invité les Nations unies à enquêter sur la situation des droits de l'homme à Djibouti, en particulier la situation des femmes dans ce pays.

Indépendance de la presse : la résolution a condamné **l'absence d'une presse indépendante à Djibouti** ainsi que la surveillance et la censure de sites internet critiques envers le gouvernement. Les députés ont condamné le harcèlement et l'emprisonnement sans aucune inculpation subis par des dirigeants de l'opposition, des journalistes et des militants indépendants des droits de l'homme au cours de la période précédant l'élection présidentielle.

Ils ont invité gouvernement de Djibouti à : i) accorder des licences de radiodiffusion FM à tout organisme de médias indépendants qui en fait la demande; ii) accorder aux journalistes étrangers un accès libre au pays pour leur permettre d'exercer leur métier en toute sécurité et de manière objective; iii) mettre en place la commission de communication nationale et à autoriser la radiodiffusion privée et indépendante.

Traite des êtres humains : le Parlement a invité le gouvernement à assurer la **formation des policiers et autres agents** aux fins de l'application de la loi relative à la prévention de la traite des êtres humains, à intensifier ses efforts pour traduire les trafiquants d'êtres humains en justice et à mener des actions de sensibilisation sur ce sujet. Il a exigé que **les hommes et les femmes soient traités de manière égale** devant la loi à Djibouti.

Enfin, les députés ont invité le Service européen pour l'action extérieure, la Commission, ainsi que leurs partenaires, à **œuvrer avec les Djiboutiens sur des réformes politiques à long terme**, ce qui devrait être notamment facilité par le fait que Djibouti est un élément essentiel de la lutte contre le terrorisme et la piraterie dans la région.